



Vandœuvres, le 13 décembre 2021
Lge 2020-2025 / CM 13

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 13 décembre 2021 à 18h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Carlos BACHMANN, Jean-Pierre GARDIOL, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Véronique LÉVÊQUE, Jean-Dominique MARÉCHAL, Philippe MOREL, Jean PEYER, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Éric PROVINI (Président), Melvin PROVINI, Eugenia RICCIO, Paul STALDER, Jean-Louis VAUCHER

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, maire
M. Maximilien TURRETTINI, adjoint

Excusés : M. René STALDER, adjoint, et Mme Galia TURRETTINI

Absent :

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, secrétaire général

Procès-verbaliste : Mme Sarah DESTANNE

* * *

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et tous et excuse l'absence de Mme TURRETTINI et de M. R. STALDER pour l'exécutif. Mme RICCIO devrait arriver avec un peu de retard.

1. Approbation de l'ordre du jour

Il n'y a pas de remarque.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (14 voix).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021

Le Président demande s'il y a des remarques.

A la ligne 105, M. PEYER remarque une faute d'orthographe qu'il faut corriger comme suit « [...] des petits désagréments que pourront causer ces travaux [...] ».

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021, ainsi corrigé, est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (14 voix) avec remerciements à son auteure.

[Arrivée de Mme RICCIO à 18h35.]

3. Communications du Maire et des Adjointes

Mme le Maire communique diverses informations :

Manifestations 2022

Comme cela sera probablement annoncé dans le compte-rendu de la commission culture et manifestations, a été élaboré pour l'année 2022 un planning de manifestations qui débutera début janvier. Il est probable que ces événements soient temporairement interrompus mais l'exécutif a bon espoir que les manifestations du printemps et de l'été 2022 puissent avoir lieu.

Sortie des aînés

La sortie des aînés s'est très bien déroulée et a fait la joie des participants. Le repas à l'auberge a également été très apprécié.

Marché de Noël

La manifestation a pu être maintenue et a remporté un franc succès comme en a notamment témoigné le peu de places de parking disponibles tout au long de cette journée. Mme le Maire espère que les teneurs de stand étaient également satisfaits de ce marché.

Collaboration au niveau du service social

Mme le Maire informe qu'une collaboration est en train d'être mise en place avec la commune de Thônex au niveau du service social. Vandoeuvres ne dispose actuellement pas d'un tel service, principalement pour des raisons de personnel, or cela sera bientôt obligatoire selon les changements qui vont s'opérer au niveau de la loi cantonale. Les petites communes ne devront toutefois pas forcément créer leur propre service social et pourront se greffer à celui d'une autre commune. Thônex a fait une proposition de collaboration à Vandoeuvres car elle va mettre en place une antenne de son service social à Belle Terre. Cette idée paraît intéressante sachant que la commune reçoit parfois des demandes au niveau des aides financières mais également des demandes d'information et d'aiguillage sur différentes thématiques. Tout est encore en discussion et une convention sera probablement signée avec Thônex, l'idée étant de démarrer cette collaboration dans le courant de l'année prochaine.

Rapport de gestion de la commune

Le rapport de gestion est finalisé et sera disponible sur le site de la commune. Mme le Maire assure qu'il paraîtra plus tôt l'année prochaine, à savoir entre juin et septembre.

M. TURRETTINI fait part de deux communications :

Ateliers Printemps d'abeilles

Comme indiqué à l'occasion de la dernière commission routes, domaine public, sécurité, des ateliers théoriques auront lieu au mois de janvier avec l'association Printemps d'abeilles à l'école de Vandoeuvres, pour les classes de 5P, 6P, 7P et 8P. L'exécutif se réjouit d'avoir les retours des enseignants et de l'association.

Arrêté de circulation : limite à 30 km/h au centre du village

En date du 8 décembre dernier, la commune a reçu l'arrêté de circulation concernant le passage à 30 km/h au centre du village de Vandoeuvres, ce qui comprend les routes de Vandoeuvres, Meinier, Choulex, et Pressy dans les deux sens. A la demande de la commune, le début de la limitation à 30 km/h, initialement prévu au niveau du chemin des Hauts-Crêts, a finalement été ramené par l'OCT à la hauteur du 106 route de Vandoeuvres. Par ailleurs, toute la route de Pressy est concernée par cette nouvelle mesure. Initialement la commune avait fermement demandé d'établir la limite de cette zone à la hauteur de la Vy-des-Sarvans pour des raisons de cohérence car des potelets délimitent le trottoir à cet endroit. Cependant, l'OCT, qui souhaiterait étendre la limite à 30 km/h jusqu'à la Capite, a décidé dans un premier temps de placer la route de Pressy à 30 km/h jusqu'à la limite du territoire communal, au niveau du chemin des Princes, en attendant de discuter avec la commune de Choulex. Vandoeuvres n'a pas été écoutée sur cette question et cela est regrettable. Les panneaux seront probablement installés dans le courant du mois de février 2022 s'il n'y a pas de recours d'ici là.

4. Communications du Bureau

Le Président informe que les Conseillers municipaux ont reçu un livre sur les arbres remarquables du canton de Genève ainsi que le guide du Conseil municipal, qu'ils sont invités à lire et à utiliser. Il rappelle par ailleurs qu'après la séance se tiendra le repas du Conseil municipal au golf de Vandoeuvres.

Mme le Maire explique que le livre reçu par les Conseillers municipaux est une réédition augmentée, sachant que de nouveaux arbres ont été recensés sur le canton. La commune de Vandoeuvres ayant été choisie pour le vernissage qui a eu lieu la semaine précédente, l'OCAN, et plus précisément M. FAVRE, corédacteur du livre, a offert ces exemplaires pour les membres du Conseil municipal. Mme le Maire relève que trois arbres de Vandoeuvres sont cités dans cette réédition parmi lesquels le magnifique chêne pédonculé se trouvant sur le golf qui, avec ses 7,50 mètres de diamètre, est le plus grand du canton. Fort heureusement, il ne s'agit pas du spécimen qui a dernièrement fait l'objet de l'article de M. PEYER dans la Coquille.

5. Communications des commissions

Le Président cède la parole aux présidentes et présidents des différentes commissions.

Aménagement du territoire (CAT)

Mme HÜSLER ENZ précise qu'elle donnera lecture du compte-rendu du 16 novembre 2021 et que celui de la séance du 7 décembre 2021 sera transmis lors du prochain Conseil municipal. En effet, la commission ayant auditionné les pétitionnaires, la présidente attend d'obtenir le procès-verbal pour préparer le compte-rendu, à savoir par ailleurs qu'un rapport devra être rédigé.

« La commission Aménagement du territoire s'est réunie mardi 16 novembre.

La commission s'est tenue en présence de M. Weil d'Urbaplan mandataire de la commune.

Un débat sur les secteurs à mettre en périmètre de densification accrue et ceux à exclure de ces périmètres a occupé la commission, les enjeux que ces choix comportent étant une préoccupation de tous les commissaires. Il a été demandé à M. Weil de proposer pour la prochaine commission des variantes définissant des périmètres de densification accrue et des périmètres ordinaires selon des critères objectifs et acceptables pour le canton. Quelques critères ont été évoqués.

Ensuite la commission a passé en revue le chapitre "stratégie d'évolution de la zone 5" proposé par M. Weil en reprenant chaque disposition et en proposant des modifications.

Après avoir remercié M. Weil pour son intervention, la commission a approuvé l'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2021 avec les modifications proposées.

Mme le Maire et M. Moreno ont ensuite fait un rapide point de situation sur les dossiers en cours.

Sur ce l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h51. Une nouvelle séance de la commission a eu lieu le mardi 7 décembre et a été consacrée à l'audition des pétitionnaires. Le compte rendu ainsi que le rapport seront présentés au Conseil municipal lors de sa séance de janvier 2022. La prochaine séance de la commission aménagement du territoire aura lieu mardi 14 décembre. »

Communication et naturalisations (CCN)

Néant.

Culture et manifestations (CCM)

Mme LÉVÊQUE, vice-présidente de la commission, donne lecture du compte-rendu que lui a communiqué Mme TURRETTINI qui est absente ce soir :

« Lors de sa dernière séance du 6 décembre, la commission a passé en revue l'agenda des manifestations prévues en 2022 sur la commune de Vandoeuvres, et nous nous réjouissons déjà de ce beau programme. »

Mme LÉVÊQUE fait une parenthèse pour communiquer le planning des manifestations 2022 qui figure sur le CMNET, parmi les fichiers de la séance du 6 décembre de ladite commission. Ce calendrier comprend :

- La soirée au théâtre du Crève-Cœur ;
- Le déjeuner des aînés ;
- Les vœux des autorités ;
- Antigél, le mercredi 2 février ;
- Le vide-grenier ;
- La soirée des 13-19 ans ;
- Le premier moment d'échange ;
- Le marathon ;
- La sortie des aînés du printemps ;
- La sortie des 8P ;
- Les promotions scolaires ;
- Le cinéma en plein air. Il s'agit d'une nouveauté qui sera proposée à la place de la pièce de théâtre qui n'a lieu qu'une année sur deux ;
- La fête nationale ;
- Le tournoi de pétanque ;
- Les promotions citoyennes ;
- La sortie des aînés d'automne ;
- L'exposition des artistes et artisans qui a lieu tous les 5 ans ;
- La sortie des aînés extraordinaire ;
- Le deuxième moment d'échange ;
- Le marché de Noël ;
- L'Escalade.

Mme LÉVÊQUE relève que le calendrier est relativement chargé, comme à l'habitude, et poursuit la lecture du compte-rendu de Mme TURRETTINI :

« Nous avons aussi fait un bref retour et débriefing sur la sortie des Ainés qui a eu lieu le 25 novembre dernier ainsi que sur le marché de Noël, qui lui, était le samedi 27 novembre. Tout le monde s'accorde sur la réussite de ces deux manifestations.

Puis nous avons attribué diverses subventions pour des événements culturels qui auront lieu en 2022.

La prochaine séance se tiendra le 21 février 2022. Merci. »

Durabilité et bâtiments (CDB)

M. BACHMANN, vice-président de la commission, donne lecture de son compte-rendu :

« La commission durabilité et bâtiments s'est réunie le 1^{er} décembre.

Nous avons eu une présentation en visioconférence de Mme QUENOT et Mme KARMASS de la société Alterego concernant le rapport des poubelles des Vandoeuvriens. Après cette visioconférence nous avons débattu de différents points à améliorer pour plus d'efficacité dans le tri des déchets. J'ai trouvé ce débat fort intéressant et productif.

Nous avons ensuite approuvé l'ordre du jour ainsi que le procès-verbal du 1^{er} novembre.
La prochaine séance de la commission aura lieu le 17 janvier 2022. »

Finances et gestion (CFG)

M. ANDERSEN donne lecture de son compte-rendu :

« La commission s'est réunie le 8 décembre dernier.

Au premier point de l'ordre du jour, les Conseillers municipaux présents ont eu l'opportunité de suivre une présentation du directeur financier de l'Association des Communes Genevoises concernant le système de péréquation financière. Cette présentation est disponible sur CMNET et M. ANDERSEN invite tout le monde à en faire la lecture à tête reposée.

Suite à cette présentation ainsi qu'après avoir approuvé l'ordre du jour et le procès-verbal de la précédente séance, la commission s'est penchée sur les trois délibérations liées à des amortissements complémentaires qui ont toutes été préavisées favorablement à l'unanimité.

Finalement, une discussion a été entamée sur les fondations immobilières et la commission continuera à discuter de ce sujet lors de ses prochaines séances.

Les commissaires n'ayant pas de divers et les points à l'ordre du jour étant épuisés, le président lève la séance. »

Routes, domaine public, sécurité (CRDPS)

M. MOREL précise qu'étant donné les contraintes temporelles de ce jour, il résumera de manière relativement succinctes les trois dernières séances de la commission en mettant surtout en évidence les points saillants et les éventuelles décisions. Il débute par le compte-rendu de la séance du 30 septembre 2021 :

« La zone 30 km/h du chemin de la Blonde a reçu un certificat de conformité qui permet à la police d'amender les éventuels contrevenants. L'interdiction de trafic entre 7h30 et 8h30 du matin est également entrée en force. Le chemin de Tattes-Fontaine est aussi concerné par cette mesure. La densification de trafic qui est annoncée d'un côté comme de l'autre du chemin de la Blonde va également amener à poursuivre les aménagements de cet itinéraire routier.

L'aménagement de la circulation routière et piétonne autour de l'école est en élaboration avec l'OCT et un ingénieur du TCS, via une consultation large des personnes intéressées. Les travaux seront très probablement effectués simultanément avec la réfection du phonoabsorbant sur la route de Pressy. Certaines modifications du plan d'aménagement autour de l'école sont discutées, en particulier la problématique des passages piétons. Pour la partie sud de l'école, la modification de la largeur des trottoirs de part et d'autre de la route est discutée. Différentes options sont évoquées pour les vélos, les piétons et les voitures.

On aborde ensuite la situation des enquêtes publiques liées à la limitation des zones 30 km/h au centre du village. Une trentaine de réponses ont été enregistrées au moment de la réunion de la commission. Différentes variantes de ces secteurs 30 km/h sont évoquées. On nous confirme qu'il existe une volonté explicite au niveau cantonal de faire en sorte que les communes passent intégralement en zone 30 km/h, faisant ainsi disparaître, entre autres, les zones de limitation à 40 km/h.

La commune de Cologny a été approchée par notre commune concernant le trafic des camions sur le haut du chemin des Hauts-Crêts. Il a été décidé d'interdire le passage des camions depuis le croisement du chemin des Hauts-Crêts et de la route de Vandoeuvres et depuis le chemin de Planta vers le chemin de Faguillon. Les véhicules devront ainsi emprunter la route de Vandoeuvres et faire le tour pour changer de réseau en passant par la route de la Capite et la rue Martin Bodmer. L'OCT a donné son accord à cette proposition. Les camions des SIG ainsi que des riverains devant utiliser ces voies et les véhicules concernés pour des besoins précis sont exemptés de cette obligation.

La commission aborde ensuite la situation du budget 2022. On détaille le contenu et l'emplacement des boîtes à loisirs. Un investissement de 50'000 F a été consenti pour la mise en place de l'étude de mobilité globale qui sera réalisée en partenariat avec l'OCT et financée pour moitié par ce dernier. On est informé que l'APM de la commune, grâce à son travail de recherche, a créé un tableau complet des régimes de stationnement de la commune. On reparle de l'entretien du cimetière et des relations avec l'entreprise qui en a la charge. Une discussion a eu lieu avec cette dernière pour clarifier ses buts et ses missions. On parle ensuite du changement des luminaires et des budgets qui y sont attribués, ainsi que du montant alloué aux cartes journalières et abonnements CFF et de la subvention communale pour l'achat de vélos électriques. Les mesures paysagères, et en particulier l'entretien des chênes, sont discutées.

Une visite est prévue auprès de la police communale de Cologny afin de s'enquérir de son organisation. Cette visite sera organisée par M. TURRETTINI.

En fin de séance, différents sujets sont brièvement abordés comme la présence sauvage d'entreprises qui proposent spontanément des travaux dans la commune, la présence d'un mur dangereusement incliné qui longe les immeubles situés à côté de la mairie, le groupement SIS et la compagnie des sapeurs-pompiers Choulex/Vandoeuvres, et la campagne des SIG en lien avec la géothermie. »

M. MOREL donne ensuite lecture du compte-rendu de la séance du 4 novembre 2021 :

« Cette séance a été essentiellement consacrée à la visite du poste de la police municipale de Cologny. La commission a été extrêmement chaleureusement accueillie par le chef de poste ainsi que par les membres de l'exécutif.

Nous avons eu la possibilité d'entendre un exposé détaillé sur l'organisation de la sécurité au sein de la commune de Cologny, mettant en évidence les moyens matériels importants dont dispose cette police communale, le nombre de membres de cette police ainsi que les collaborations qu'elle a établies avec des structures de sécurité privée. Nous avons eu la possibilité de poser des questions sur son organisation ainsi que son expérience dans le domaine de la sécurité des personnes, des biens mais également de la sécurité routière. Nous avons été informés qu'une septantaine de caméras sont disposées sur le territoire communal et que les enregistrements auxquels elles donnent lieu ne sont évidemment pas visualisés en temps réel mais conservés en principe une semaine à moins que la police cantonale exige une prolongation de la préservation de ces données. Nous avons apprécié l'équipement extrêmement polyvalent et performant dont dispose le véhicule de police que nous avons visité.

Après un échange très intéressant avec nos hôtes, la commission s'est formellement réunie dans les locaux aimablement mis à sa disposition par la mairie de Cologny. D'emblée, un tour de table a révélé que les commissaires réalisaient qu'il faudrait très probablement allouer des moyens financiers supplémentaires à la sécurité au sein de la commune de Vandoeuvres. Une réflexion devra avoir lieu à ce sujet aboutissant à des propositions. Il faudrait donc au sein du budget communal, prévoir une somme correspondant à un projet de sécurité plus large que celui existant actuellement.

On aborde ensuite le problème du stationnement au sein de la commune. On évoque à nouveau le problème du cimetière et au point des divers on évoque les défibrillateurs et leur importance ainsi que le fait qu'environ 13 personnes de l'administration ont été formées à leur utilisation. On souligne aussi le fait que ces défibrillateurs peuvent être utilisés même par une personne qui n'est pas dûment formée. L'explication qui est à l'intérieur est facile et leur manipulation n'est très clairement pas dangereuse. Une discussion est entamée concernant le projet "Voie Bleue" et sera poursuivie ultérieurement. On parle également des radars et de leur utilité pédagogique. »

Pour terminer, M. MOREL donne lecture du compte-rendu de la séance du 2 décembre :

« Le projet de liaison lacustre "Voie Bleue" a donné lieu à l'audition de M. Bernard TASCHINI, maire de la commune de Bellevue, ainsi que de Mme Florentine BARON PAILHÈS, directrice marketing et M. Irwin GAFNER, directeur technique au sein de la CGN.

Les intervenants soulignent dans un premier temps que la commune de Bellevue a toujours payé un lourd tribut aux transports que ce soit le chemin de fer, la route ou l'autoroute. Une réflexion a été entreprise dans la commune dans le cadre des constatations cantonales de surcharge du trafic individuel en voiture. On sait que ce trafic, en particulier au niveau de la commune de Bellevue va probablement continuer d'augmenter, ce qui entraîne une réflexion entre autres sur la liaison directe rive gauche-rive droite. La volonté de la commune est de développer la mobilité douce en vue, en particulier, de l'augmentation du nombre de logements en son sein et de l'arrivée du siège mondial de la banque Lombard Odier. Il est souligné que le Léman Express ne permet pas d'atteindre les communes de la rive gauche qui se trouvent au bord du lac. De ces différentes constatations est née l'idée d'une communication par voie lacustre entre les deux rives. Une connexion en transports publics devrait être établie sur les deux rives ainsi qu'une liaison avec les voies vertes.

Au terme de l'évaluation, il existe, sur le plan portuaire, sur la rive droite les possibilités du port du Vengeron, du port Gitana et du port Saladin et sur la rive gauche le port de la Tour-Carrée, le port de la Belotte, le port de Bellerive et Corsier Port. Les avantages et inconvénients de ces différents sites sont évoqués et discutés. Le principe est que la Voie Bleue serait une ligne publique régie par les règles de l'alliance Swiss Pass et qu'un service régulier de 10 allers-retours par jour, du lundi au vendredi aux heures de pointe serait mis en place pour répondre au trafic pendulaire. Une phase test devrait évaluer, avec bien sûr la participation de la CGN, cette situation et une deuxième phase serait de disposer des compétences spécifiques de maintenance et d'exploitation. Une dernière phase serait l'acquisition et l'organisation des infrastructures nécessaires, à savoir des débarcadères et bateaux. On détaille ensuite les options qui existent pour le choix du bateau, se racontant quelques exemples connus dans le monde. Les bateaux devraient bien sûr être capables de transporter des vélos. Il est prévu d'utiliser des bateaux « écologiques », soit électriques, soit utilisant du carburant à hydrogène.

Sur le plan économique, un partenariat tripartite doit être établi entre la CGN, les communes partenaires et les acteurs privés. La commune de Bellevue est donc à la recherche de communes intéressées par ce projet. Le partenariat avec les communes de la rive droite s'est fait par l'intermédiaire du groupement intercommunal allant du Grand-Saconnex à Céligny. Pour ce qui est de la rive gauche, les Conseillers municipaux d'Anières, de Collonge-Bellerive et d'Hermance ont déjà voté une résolution. Cologny soutient également le projet. Lombard Odier figurera parmi les partenaires privés et les porteurs de projet en espèrent d'autres. La CGN a fait une analyse démontrant que le seuil de viabilité est estimé à 400 usagers par jour. L'évaluation actuelle démontre qu'environ 470 personnes pourraient utiliser ce mode de transport chaque jour. Le coût de fonctionnement annuel est estimé à 1 million de francs. Actuellement, le canton ne participe pas du tout à ce financement et il est prévu que la commune de Bellevue et les acteurs privés en assument les deux tiers. Le Conseil municipal de Bellevue a voté une résolution pour un financement de 450'000 F par an, soit 45% du coût total. Ce n'est donc qu'au terme de la phase test que le projet pourra être finalisé évidemment.

S'en suit une séance assez longue de questions-réponses lors de laquelle les modes de transport lacustres, les ports d'attache de part et d'autre et les connexions terrestres sont évoqués. Un problème signalé est la distance qui existe entre Vandoeuvres et le lac, à savoir que même à vélo il faut compter environ 20 minutes. Le transport en voiture se heurte quant à lui à l'impossibilité de garer son véhicule avant de prendre la navette, que ce soit sur la rive gauche ou sur la rive droite.

En conclusion, il est mentionné que la résolution que l'on signerait reste une déclaration d'intention et que le financement serait discuté dans un deuxième temps. La contribution annuelle de la commune de Vandoeuvres est évaluée à environ 14'500 F. Un transfert au port d'attache de la rive gauche devrait être organisé depuis la commune de Vandoeuvres. On auditionnera ultérieurement les organisations et les groupes opposés à ce projet. Comme la phase test devrait démarrer au plus tôt en janvier 2024, un certain temps sera disponible pour cette démarche. Une réponse cependant assez rapide concernant la signature de la résolution est demandée, en l'occurrence avant la fin de cette année 2021. On se préoccupe alors des contrats qui devraient être établis pour discussion avec l'exécutif d'autres communes de la rive gauche et avec les opposants. On évoque aussi la résistance très forte qui semble s'organiser face à ce projet sachant que des personnes déterminées pourraient aller jusqu'au Tribunal fédéral pour le contrer. La commission va par vote préavis le projet de résolution P_R 02-2021 relatif au projet de liaison lacustre "Voie Bleue" par 3 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention. »

Sociale, sport et loisirs (CSSL)

Mme PICTET donne lecture de son compte-rendu :

« La séance s'est tenue le 22 novembre. La commission a reçu M. Nicolas HERVIEU-CAUSSE, venu nous parler du club de l'US Meinier. La commission a voté d'augmenter la participation par enfant à 150 F au lieu de 100 F. Après l'approbation de l'ordre du jour, la commission a travaillé sur les dossiers humanitaires et a voté les subventions suivantes :

- 2'000 F pour le centre d'alphabétisation Sœur Marie-Luc Vaderloge de Ouakam à Dakar ;
- 2'000 F pour une formation au Cameroun pour la santé buccodentaire ;
- 2'000 F à l'association Kaicedra pour une école maternelle ;
- 4'000 F pour Voix Libres, une association qui œuvre contre la violence faite aux femmes ;
- 4'000 F à Jatour, pour un projet d'école à Madagascar ;
- 4'800 F à Educar es Avanzar.

Nous avons ensuite travaillé sur les dossiers sociaux et avons attribué les subventions suivantes :

- 2'560 F pour les cours de ski à Château-d'Œx pour les enfants autistes ;
- 2'000 F à la FARCE qui est une épicerie gratuite pour les étudiants.

Le thème de l'année prochaine a été discuté par les commissaires et nous avons choisi l'agriculture dans sa globalité. La séance a été levée à 20 heures. »

6. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

Néant.

7. Décisions de l'ACG sujettes à opposition

Néant.

8. DM 15-2021 – Demande de crédit budgétaire supplémentaire de fonctionnement 2021 pour un amortissement complémentaire pour la fonction comptable 72 – traitement des eaux usées et la nature comptable 38 – amortissement complémentaire du patrimoine administratif de 380'500 F – rapport de la Commission finances et gestion

Le Président cède la parole à M. ANDERSEN, président de la commission finances et gestion.

M. ANDERSEN indique que les trois délibérations présentées aux points 8, 9 et 10 du présent ordre du jour ont été traitées en commission financière et visent à passer des amortissements complémentaires au vu des résultats prévus de la commune de Vandoeuvres. Elles ont toutes été préavisées favorablement à l'unanimité par la commission. M. ANDERSEN propose ainsi de procéder à un vote groupé afin d'accélérer le processus, à moins qu'une personne ne s'y oppose. La proposition de M. ANDERSEN ne fait l'objet d'aucune opposition au sein du Conseil municipal.

M. GENOUD donne lecture des trois délibérations (*les DM 16-2021 et DM 17-2021 figurent respectivement aux points 9 et 10 du présent ordre du jour*) :

DM 15-2021 – DEMANDE DE CRÉDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2021 POUR UN AMORTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE POUR LA FONCTION COMPTABLE 72 – TRAITEMENT DES EAUX USEES - ET LA NATURE COMPTABLE 38 – AMORTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE 380'500 F

Vu l'exposé des motifs,

vu le préavis favorable de la Commission Finances et Gestion du 8 décembre 2021,
conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
sur proposition du Maire,
le Conseil municipal

DECIDE

par **15 oui** **0 non** **0 abstention**

1. De procéder à un amortissement complémentaire pour le fonctionnement 2021 sur le crédit relatif à la mise en séparatif des collecteurs EU et EP, tronçon route de Vandœuvres, entre le chemin de Planta et le chemin Fol pour un montant de 380'500 F.
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire pour la fonction comptable 72 – Traitement des eaux usées – et la nature comptable 38 - amortissement complémentaire du patrimoine administratif.
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 380'500 F.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Eric Provini
Président

Michael Andersen
Secrétaire

Le Président procède au vote groupé des délibérations DM 15-2021, DM 16-2021 et DM 17-2021.

Par 15 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte les délibérations DM 15-2021, DM 16-2021 et DM 17-2021.

9. DM 16-2021 – Demande de crédit budgétaire supplémentaire de fonctionnement 2021 pour un amortissement complémentaire pour la fonction comptable 72 – traitement des eaux usées et la nature comptable 38 – amortissement complémentaire du patrimoine administratif de 121'750 F – rapport de la Commission finances et gestion
Cette délibération est acceptée à l'unanimité selon le vote effectué au point 8 du présent ordre du jour.

DM 16- 2021 – DEMANDE DE CRÉDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2021 POUR UN AMORTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE POUR LA FONCTION COMPTABLE 72 – TRAITEMENT DES EAUX USEES - ET LA NATURE COMPTABLE 38 – AMORTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE 121'750 F

Vu l'exposé des motifs,

vu le préavis favorable de la Commission Finances et Gestion du 8 décembre 2021,
conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
sur proposition du Maire,
le Conseil municipal

DECIDE

par 15 oui 0 non 0 abstention

1. De procéder à un amortissement complémentaire pour le fonctionnement 2021 sur le crédit relatif à la mise en séparatif du secteur Buclines, de la limite communale jusqu'au chemin du Petit-Pont pour un montant de 121'750 F.
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire pour la fonction comptable 72 – Traitement des eaux usées – et la nature comptable 38 – amortissement complémentaire du patrimoine administratif.
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 121'750 F.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Eric Provini
Président

Michael Andersen
Secrétaire

10. DM 17-2021 – Demande de crédit budgétaire supplémentaire de fonctionnement 2021 pour un amortissement complémentaire pour la fonction comptable 72 – traitement des eaux usées et la nature comptable 38 – amortissement complémentaire du patrimoine administratif de 116'300 F – rapport de la Commission finances et gestion

Cette délibération est acceptée à l'unanimité selon le vote effectué au point 8 du présent ordre du jour.

DM 17-2021 – DEMANDE DE CRÉDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2021 POUR UN AMORTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE POUR LA FONCTION COMPTABLE 72 – TRAITEMENT DES EAUX USEES - ET LA NATURE COMPTABLE 38 – AMORTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE 116'300 F

Vu l'exposé des motifs,

vu le préavis favorable de la Commission Finances et Gestion du 8 décembre 2021,
conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 15 oui 0 non 0 abstention

1. De procéder à un amortissement complémentaire pour le fonctionnement 2021 sur le crédit relatif à la mise en séparatif (bassin-versant C) du chemin de la Blonde pour un montant de 116'300 F.
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire pour la fonction comptable 72 – Traitement des eaux usées – et la nature comptable 38 – amortissement complémentaire du patrimoine administratif.
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 116'300 F.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Eric Provini
Président

Michael Andersen
Secrétaire

11. P_R 02-2021 – Projet de résolution relative à la participation de la commune de Vandœuvres au projet de liaison lacustre entre les deux rives du Léman pour les usages cyclistes et piétons, dite « Voie Bleue », par la Compagnie Générale de Navigation (CGN) – rapport de la Commission Routes, Domaine public et Sécurité

Le président de la commission routes, domaine public et sécurité ne souhaitant pas s'exprimer à nouveau sur cette résolution, le Président cède la parole à M. TURRETTINI.

M. TURRETTINI mentionne qu'au vu des discussions qui ont eu lieu, l'exécutif souhaiterait apporter deux amendements au projet de résolution, qui sont distribués par M. GENOUD. Le premier amendement consiste, au point 1 de la résolution, à supprimer la mention « Corsier-Bellevue » pour ne maintenir que « [...] au projet de liaison lacustre entre les deux rives du Léman pour les usagers cyclistes et piétons [...] ». Le deuxième amendement vise, au deuxième point de la résolution, à corriger une erreur au niveau de la date en remplaçant 2023 par 2024.

Le Président ouvre la discussion.

M. VAUCHER rappelle qu'il avait été demandé, en commission routes, domaine public et sécurité, d'avoir accès aux arguments des opposants via une déclaration écrite ou une audition de ces derniers. Cela serait nécessaire avant que le Conseil municipal ne se prononce et devrait aller de soi. Par ailleurs, M. VAUCHER demande une modification de l'exposé des motifs qui n'a certes pas de valeur juridique mais donne une certaine interprétation et précise l'intention. Dans l'avant dernier paragraphe, il souhaite que soit supprimé le passage suivant : « [...] à défaut d'une routière, dont il préfigure peut-être la réalisation. » pour ne maintenir que « L'exécutif soutient l'idée d'une traversée lacustre de cette nature ».

M. ANDERSEN donne lecture de la déclaration du VOV :

« L'idée d'une Voie Bleue et de l'exploitation de notre lac est indéniablement un projet pour lequel le VOV est favorable. Tout projet nous permettant d'améliorer quelque peu l'immobilisme créé et voulu par certains ministres genevois doit être soutenu. En tant que Conseil municipal de Vandoeuvres nous nous devons de défendre un projet dont Vandoeuvres pourra retirer un certain bénéfice. Le VOV reste très perplexe quant au bénéfice qui pourra être retiré du projet qui nous a été présenté, notamment pour les raisons suivantes : la commune de Vandoeuvres bénéficie d'une desserte de transports publics permettant un rabattement relativement efficace vers les différentes gares du Léman Express permettant à nos communiens de se rendre au point d'arrivée prévu de la Voie Bleue d'une manière très certainement beaucoup plus efficace. Le port de départ de Corsier a été sélectionné par élimination et ne nous semble absolument pas adéquat. Par ailleurs, c'est ce que relevait une étude qui disait que ce port était trop loin des transports publics et c'est la raison pour laquelle cette même étude l'écartait. Le lieu nous semble d'autant plus inadéquat au vu de sa localisation, de sa difficulté d'accès, des nuisances qui pourraient être causées aux riverains et au vu de la classification de la baie comme un site palafittique protégé à l'UNESCO et comme bien culturel suisse d'importance nationale. Finalement, ce projet est uniquement orienté vers une mobilité douce et il nous semble indispensable qu'au-delà d'une meilleure localisation en termes de desserte de transports publics, un emplacement pour les véhicules motorisés thermiques ou électriques soit également prévu. Pour toutes ces raisons, le VOV vous propose que ce projet soit renvoyé pour étude en commission afin que cette dernière puisse recevoir d'autres parties prenantes comme l'exécutif de la commune de Corsier, qui serait apparemment favorable à ce projet, l'exécutif de la commune de Cologny, qui semble être favorable à accueillir le ponton de départ, ou encore des associations de riverains, comme l'a dit M. VAUCHER, si ces derniers souhaitent être entendus, afin que nous puissions revoir le contenu de cette résolution en par exemple supprimant le port de départ et en demandant une étude d'un nouveau lieu de départ dans l'intérêt des Vandoeuvriennes et Vandoeuvriens. Oui à des projets innovants mais donnons-nous les moyens de réussir. »

Mme HÜSLER ENZ a fortement apprécié l'exposé réalisé par la commune de Bellevue et la CGN. Il est effectivement nécessaire d'envisager une traversée lacustre et ce projet a un avantage parmi de nombreux inconvénients. Corsier n'est effectivement pas le port idéal mais la participation de Vandoeuvres serait extrêmement faible. Ce projet est l'occasion de donner un signal politique fort et de montrer au canton que les communes ont envie que les choses changent. Le port de Corsier a été choisi car l'impact naturel serait limité sachant que le ponton existe et accueille déjà des bateaux de la CGN, ce qui est un avantage par rapport aux autres emplacements qui seraient peut-être plus favorables mais nécessiteraient la création d'infrastructures. Cela signifie également que l'impact pour les riverains serait moindre car il n'y aura pas de construction et de création de parking. La circulation augmentera mais il s'agira uniquement de personnes à pied et à vélo. Mme HÜSLER ENZ comprend la préoccupation des riverains car il est toujours plus aisé qu'un aménagement de ce type soit mis en place à côté de chez soi et non chez soi. Des oppositions seront donc certainement émises. Cependant, l'impact reste limité, ce qu'il ne faut pas oublier. Par ailleurs, bien que le Conseil municipal s'intéresse aux inquiétudes et intérêts des riverains, il s'agit dans ce cas de citoyens corses et donc de la préoccupation de la commune de Corsier avant tout. Vandoeuvres aura davantage de problèmes concernant la densification de la zone villas qui génère également des oppositions. Ce projet est intéressant et le fait que les installations existent et qu'un trafic nautique soit déjà en place est un avantage, tout comme le fait qu'il s'agisse uniquement de mobilité douce. Mme HÜSLER ENZ rejoint le VOV sur le fait qu'une liaison lacustre motorisée serait nécessaire mais ce projet est un début et est l'occasion de donner un signal politique fort.

Compte tenu des interventions précédentes, M. VAUCHER souligne qu'il est tout de même question de bateaux qui traverseraient le lac d'une rive à l'autre. Il existe un problème de sémantique en lien avec l'expression « mobilité douce », à savoir que les bateaux électriques ou à hydrogène ne sont pas complètement écologiques. De la même manière, certaines courses de Formule 1 utilisent des voitures électriques, ce qui ne signifie pas pour autant que cette pratique est durable et soutenable à long terme et les exemples de ce type sont foison. M. VAUCHER rappelle par ailleurs qu'il s'agit ici de voter une résolution, ce qui ne peut être pris à la légère. Au niveau des transports, la commune de Vandoeuvres est surtout orientée sur le Léman Express qui a été financé par les impôts des citoyens. Ce projet d'envergure a mis des années à se mettre en place et n'a au départ pas suscité l'engouement général. Il fonctionne à présent de manière très efficace, même lorsque le canton accueille un sommet Biden-Poutine, ne cause aucun problème d'insécurité et est très propre et rapide, c'est pourquoi il serait bien de lui donner une chance. Pour accéder à Corsier, les fréquences de bus sont extrêmement limitées. En tant que président de la commission durabilité et bâtiments, M. VAUCHER mentionne que le fait d'affréter des navettes pour amener des personnes au débarcadère n'est pas non plus satisfaisant en termes de bilan carbone. S'agissant par ailleurs du tarif, il est très regrettable que cette traversée ne puisse pas être intégrée à Unireso. Cette question a déjà fait l'objet d'une négociation mais la « Voie Bleue » reste peu avantageuse au niveau du tarif. Pour finir, il ne faut pas oublier que le lac fait la particularité de la région et constitue un magnifique écosystème qui a été extrêmement bien préservé et renaturé à travers les années. Il ne s'agit donc pas d'une autoroute liquide. Lors de la présentation effectuée en séance élargie, il a été fait référence à Sydney et Toronto, or Genève n'est ni Sydney, ni Toronto.

Mme HÜSLER ENZ rappelle qu'il serait possible de demander d'augmenter les cadences du bus 38 qui relie déjà Corsier à Vandoeuvres. Par ailleurs, ce projet de traversée étant relativement limité, il ne serait pas de nature à vider le Léman Express. Enfin, Mme HÜSLER ENZ souligne qu'il y a encore du chemin à faire avant que le lac Léman ne puisse être comparé à une autoroute lacustre.

M. MOREL fait un bref rappel concernant les multiples initiatives qui ont eu lieu à Genève pour traverser le lac ou la rade. L'idée est apparue en 1896 via un dénommé Albert Trachsel. En 1985, le TCS lance une initiative pour créer une traversée lacustre dont les modalités ne sont pas encore définies mais qui est acceptée en 1988 par 68% de la population. Au milieu des années 1990, deux variantes établies par M. Philippe JOYE, Conseiller d'Etat et architecte, sont soumises au peuple pour votation, le tunnel ou le pont. Les deux sont refusées respectivement à 71% et 69%. En 2012, l'UDC reprend l'initiative pour proposer une traversée du lac qui est refusée en 2014 par le Grand Conseil. Actuellement, les mouvements politiques vont dans le sens de ne pas mettre en place une traversée lacustre, sur l'eau comme sous l'eau, au niveau de la rade comme du lac. M. MOREL pense que le projet proposé ici n'est pas le prélude d'une infrastructure plus importante, du moins pas actuellement, mais souhaite seulement rappeler que la volonté de traverser cette gouille existe et sera un jour mise en œuvre.

Mme RICCIO aimerait remercier l'exécutif d'avoir organisé cette séance de commission élargie au Conseil municipal. A titre personnel, elle est plutôt favorable au projet. Il n'est effectivement pas parfait pour Vandoeuvres étant donné que la connexion de bus existante n'est pas excellente, mais il reste une alternative plus écologique que la traversée en voiture en ce sens qu'il favorise les transports publics et le vélo. Comme cela a été mentionné, Corsier Port est un site archéologique palafittique majeur qui a été inscrit en 2011 à l'UNESCO avec un grand nombre de sites palafittiques de Suisse et de lieux limitrophes de l'arc alpin. Mme RICCIO s'est entretenue avec M. Pierre CORBOUD, un archéologue qui a participé à la fouille de ce site et qui collabore actuellement avec l'archéologue cantonal. D'après lui, si les navettes contournent le site archéologique en passant par les chantiers navals, la préservation de ce dernier sera assurée. Mme RICCIO aimerait donc proposer un amendement concernant le point 2 de la résolution afin d'y inclure la condition que « le site archéologique de Corsier Port soit contourné et préservé ».

Suite à l'historique de M. MOREL, Mme HUYGHUES-DESPOINTES rappelle qu'en juin 2016, les Genevois ont voté et approuvé à 62,8% le principe d'une grande traversée autoroutière du lac.

M. GARDIOL fait remarquer que le travail réalisé ici n'a pas sa place au Conseil municipal et devrait avoir lieu en commission. Une demande de renvoi ayant été adressée, il faudrait la mettre au vote.

Mme RICCIO souhaiterait que l'exécutif apporte une explication quant à l'urgence de voter cette résolution. M. TURRETTINI précise que cette question a déjà été abordée lors de la séance de commission élargie. Il avait été demandé par les porteurs du projet que la résolution soit votée avant la fin de l'année 2021, en vue de poursuivre le processus et de débiter les discussions concernant le financement et la répartition des coûts. Toutes les autres communes se sont prononcées et l'exécutif souhaiterait donc que ce projet de résolution soit voté ce soir, bien que le Conseil municipal soit responsable de ses demandes.

Le Président indique que si le renvoi en commission est accepté, l'intention du Conseil municipal ne sera pas rendue avant la fin de l'année. Il procède au vote du renvoi en commission routes, domaine public, sécurité du projet de résolution P_R 02-2021.

Par 8 oui et 7 non, le Conseil municipal décide de renvoyer le projet de résolution P_R 02-2021 en commission routes, domaine public et sécurité.

12. DM 18-2021 – Crédit d'investissement brut pour les honoraires d'architecte pour l'étude de l'avant-projet et la dépose d'une demande préalable en vue de la rénovation de la Maison Olivier et la construction d'un bâtiment polyvalent de 150'000 F TTC.

Le Président cède la parole à Mme le Maire.

Mme le Maire explique que cette délibération concerne la maison située dans le virage de la route de Meinier dont la commune a fait l'acquisition il y a quelques années. Ce bâtiment a déjà fait l'objet d'une étude de faisabilité en 2019 qui a évalué de façon sommaire le potentiel en termes de gabarit, afin de savoir ce qui pourrait être mis en place sur cette parcelle, notamment au niveau du hangar de la menuiserie. Entre temps, la société EPIQR, qui a réalisé cette première étude, a également procédé à l'évaluation de cette maison et du hangar et a formulé une proposition générale en termes de coûts de travaux de rénovation, indépendamment du projet qui sera mis en place. Aujourd'hui, l'idée est d'entamer une discussion plus approfondie sur les besoins de la commune et sur ce qui va advenir de ces bâtiments. L'exécutif propose ce crédit d'investissement en vue de la réalisation d'une étude d'avant-projet afin de faire une demande d'autorisation préalable pour la rénovation et la construction d'un bâtiment polyvalent. L'exposé des motifs est très complet et comprend notamment le détail du calcul du montant du crédit. L'exécutif propose de renvoyer cette délibération en commission aménagement du territoire puis en commission finances et gestion.

Le Président ouvre la discussion.

Par rapport aux études de surface réalisées préalablement, M. VAUCHER comprend que le volume de 6000 m³ articulé ici concernant le nouveau bâtiment correspond à l'option la plus large. Mme le Maire confirme et précise que le dessin qui figure sur l'exposé des motifs ne correspond à aucun projet. Il s'agit simplement d'une évaluation par rapport à la place disponible, à savoir qu'il existe de nombreuses possibilités.

[Départ de M. MOREL à 19h37.]

La parole n'étant plus demandée, le Président fait voter l'entrée en matière.

Par 14 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la DM 18-2021.

M. GENOUD donne lecture de la délibération.

DM 18-2021 – CRÉDIT D'INVESTISSEMENT BRUT POUR LES HONORAIRES D'ARCHITECTE POUR L'ÉTUDE DE L'AVANT-PROJET ET LA DÉPOSE D'UNE DEMANDE PRÉALABLE EN VUE DE LA RÉNOVATION DE LA MAISON OLIVIER ET LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT POLYVALENT DE 150'000 F TTC

Vu l'exposé des motifs,

vu le préavis favorable de la Commission aménagement du territoire du XX,

vu le préavis favorable de la Commission finances et gestion du XX,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la Loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

| par | x oui | x non | x abstentions |
|-----|-------|-------|---------------|
|-----|-------|-------|---------------|

1. De procéder à l'étude de l'avant-projet et la dépose d'une demande préalable en vue de la rénovation de la Maison Olivier et la construction d'un bâtiment polyvalent.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de 150'000 F TTC destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
6. De financer ces honoraires entièrement avec les fonds propres de la commune.

Eric Provini
Président

Michael Andersen
Secrétaire

Le Président propose de voter le renvoi de la délibération DM 18-2021 en commission aménagement du territoire puis en commission finances et gestion.

Par 14 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal renvoie la délibération DM 18-2021 en commission aménagement du territoire puis en commission finances et gestion.

13. DM 19-2021 – Crédit d'investissement brut pour les travaux de rénovation de l'éclairage de la nouvelle école et l'installation de luminaires efficients de 115'000 F TTC.

Le Président cède la parole à Mme le Maire.

Mme le Maire relève que l'exposé des motifs transmis aux membres du Conseil municipal est très complet. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme éco21 qui est en fonction sur la commune depuis un certain temps. Les éclairages des huit classes de l'école ont déjà été améliorés en 2020, à savoir que des LED ont remplacé les néons et que des détecteurs de mouvement ont été mis en place. Ces deux éléments ayant permis une économie d'environ 90%, la proposition est de remplacer tous les néons de l'école par le même modèle. S'agissant d'une offre, l'estimation est très précise tout comme le montant, ce qui ne signifie cependant pas que le mandat sera attribué à cette société. L'exécutif propose de renvoyer cette délibération en commission durabilité et bâtiments et en commission finances et gestion.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président fait voter l'entrée en matière.

Par 14 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la DM 19-2021.

M. GENOUD donne lecture de la délibération.

DM 19-2021 – CRÉDIT D'INVESTISSEMENT BRUT POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE DE LA NOUVELLE ÉCOLE ET L'INSTALLATION DE LUMINAIRES EFFICIENTS DE 115'000 F TTC

Vu l'exposé des motifs,

vu le préavis favorable de la Commission durabilité et bâtiments du XX,

vu le préavis favorable de la Commission finances et gestion du XX,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la Loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par oui non abstentions

1. De réaliser les travaux de rénovation de l'éclairage de la nouvelle école et l'installation de luminaires efficients.

2. D'ouvrir au Maire un crédit de 115'000 F TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense de 115'000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.
5. De financer ces travaux entièrement avec les fonds propres de la commune.

Eric Provini
Président

Michael Andersen
Secrétaire

Le Président propose de voter le renvoi de la délibération DM 19-2021 en commission durabilité et bâtiments et en commission finances et gestion.

Par 14 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal renvoie la délibération DM 19-2021 en commission durabilité et bâtiments et en commission finances et gestion.

14. Propositions individuelles et questions

M. GARDIOL se pose une question technique concernant le budget. Il est toujours indiqué que la commune ne peut rendre un budget déficitaire, or de nombreuses communes telles que Corsier et Meyrin semblent tout de même le faire ces derniers temps. M. GARDIOL aimerait donc savoir ce qu'il en est réellement. M. GENOUD informe sauf erreur que des dispositions spécifiques avait été votées en lien avec la RIE III et la RFFA permettant à un certain nombre de communes visées de présenter des budgets déficitaires pendant une période de deux ou trois ans après l'entrée en vigueur de la RFFA afin d'absorber temporairement les conséquences négatives des baisses de recettes. Cette question est cependant à vérifier et une réponse plus précise sera apportée.

15. Divers

Néant.

16. Dossiers de naturalisation

Néant.

La séance est levée à 19h45.

Le Secrétaire du Conseil municipal

Michael ANDERSEN



Le Président du Conseil municipal

Éric PROVINI

